

COLLÈGE FRANÇOIS DE LEUSSE

LA LONDE LES MAURES

RENCONTRE PARENTS / PROFESSEURS

ANNEE 2025 / 2026

CLASSES DE 3ème

1. Les voies d'orientation après la 3^{ème}

- **Seconde générale et technologique** pour préparer en trois ans un bac général ou un bac technologique en vue d'une poursuite d'études supérieures longues.
- **Seconde professionnelle** en lycée professionnel pour préparer en trois ans un bac professionnel [ou en deux ans un CAP] puis poursuite possible en études supérieures.
- **Apprentissage** pour préparer un CAP ou un BAC PRO en suivant des cours dans un CFA et en travaillant chez un patron. (3 semaines chez le patron et 1 semaine au CFA)

Le doublement n'est pas une voie d'orientation !!! mais il est possible en cas de non-affectation.

2. Le calendrier de l'orientation.

- **En septembre**

Une réunion d'information est organisée présentant :

- le calendrier annuel de l'orientation
- les grandes lignes sur les voies et filières afin de sensibiliser les familles à aider et à accompagner les élèves dans la recherche de l'orientation.
- le DNB
- les actions menées dans l'année de troisième

- **En décembre ou janvier**

Une rencontre individuelle de l'élève et ses parents est organisée. C'est l'occasion de faire le point sur les choix familiaux et les possibilités offertes par l'éducation nationale en fonction des résultats de l'élève. Rien ne sera figé à l'issue de cette rencontre. Elle vise à dynamiser la démarche d'orientation et à éviter les déconvenues de fin d'année. D'autres RDV au cours de l'année, à la demande de la famille ou du professeur principal, permettent d'affiner le choix définitif.

- **En février : Vœux provisoires.**

L'élève et ses parents indiquent via le **Service en Ligne Orientation (SLO)** ses intentions d'orientation.

Le conseil de classe du 2^{ème} trimestre se prononce sur les intentions d'orientation. Le professeur principal rencontrera les parents en cas de désaccord.

Les parents doivent **valider** la décision via la voie informatique.

- **En mai : Vœux définitifs.**

L'élève et ses parents remplissent le **dossier informatique d'orientation** sur le **Service en Ligne Affectation (SLA)** en exprimant les vœux définitifs sur les voies d'orientation et les spécialités pour la seconde professionnelle. (Jusqu'à 10 vœux dans l'académie et 5 vœux hors académie)

- **Début juin :**

Le conseil de classe du 3^{ème} trimestre étudie les vœux et donne son avis.

➤ **Dans le cas d'une seconde générale et technologique :**

Si cet avis est favorable :

Il faudra confirmer ce choix et aller s'inscrire dans l'établissement obtenu aux dates indiquées en temps utile.

Si cet avis est défavorable :

Les parents pourront rencontrer Madame la Principale et si le désaccord persiste après cet entretien, ils auront la possibilité de faire appel.

IMPORTANT !

Ce ne sont pas les parents qui décident de l'orientation de leur enfant : ils expriment des vœux. C'est le chef d'établissement qui décide après avis du conseil de classe et au vu des résultats de l'élève (ou la commission d'appel en dernier recours).

Une orientation en seconde générale ou technologique ne doit être envisagée que si l'enfant a des résultats satisfaisants, réguliers et homogènes au collège et s'il est motivé par le travail scolaire (taux de doublement important, voire de réorientation, lorsque l'on ne tient pas compte de ces données).

En seconde générale il y a un tronc commun et des options peuvent être prises dans le panel proposé dans le lycée de secteur. Elles sont à choisir au moment de l'inscription dans le lycée.

Cas particuliers :

Concernant les sections sport-études, l'option Création-Culture-Design (CCD) à Rouvière et les sections binationales européennes (BACHIBAC =Espagnol, ESABAC = Italien, ABIBAC = Allemand) des préinscriptions sont nécessaires avec des dossiers ou des entretiens à réaliser alors n'oubliez pas d'informer les professeurs principaux au plus vite si vous êtes intéressés par ces sections.

Certaines autres options sont soumises à une pré-sélection sur simple dossier en fonction des résultats des élèves comme pour l'option-Sport de Jean Aicard, le Japonais ou l'option Art.

Tous les résultats comptent pour être sélectionnés donc il faut travailler TOUT DE SUITE !!!

Sectorisation. LES ÉLÈVES QUI HABITENT :

HYERES au Nord de la voie Olbia :
Lycée JEAN AICARD

LA LONDE et BORMES :
Lycée JEAN AICARD.

HYERES au Sud de la voie Olbia :
Lycée de COSTEBELLE.

LA CRAU et CARQUEIRANNE :
Lycée de COSTEBELLE.

Possibilité de demander AGRICAMPUS en vœu 1 mais il faudra finir par le vœu de secteur

Pour le lycée ROUVIERE-Suzanne LEFORT-ROUQUETTE à Toulon, il n'y a pas de sectorisation.
Possibilité de le mettre en vœu 1 mais il faudra finir par le vœu de secteur.

Les dérogations pour Costebelle en LYCÉE GÉNÉRAL ne sont possibles que dans les cas suivants :

- rapprochement de fratrie
- section ESABAC
- intégrer une section sport spécifique mais à condition d'être affilié à un club
- dossier médical

➤ Dans le cas d'une seconde professionnelle :

Il faut attendre l'avis d'affectation dans la spécialité choisie. Les choix de spécialités ne sont pas sectorisés et les élèves peuvent faire jusqu'à 10 vœux différents ou identiques dans plusieurs lycées professionnels.

L'affectation dépend du nombre de candidats et du nombre de places offertes pour chaque spécialité. Pour augmenter les chances d'obtenir une affectation, il est donc prudent de choisir plusieurs spécialités. Par ailleurs, le dossier de l'élève doit montrer une attitude sérieuse et courageuse face au travail, même si les notes sont modestes.



<https://www.onisep.fr/formation/apres-la-3-la-voie-professionnelle/qu-est-ce-que-la-voie-professionnelle>

En voie professionnelle, des familles de métiers ont été mises en place pour permettre aux élèves de seconde d'acquérir les compétences professionnelles communes aux spécialités concernées.

Ce ne sera donc qu'à la fin de la Seconde Pro que l'élève se spécialisera pour l'obtention du Bac Pro souhaité.

Les familles de métiers actuelles :

- **Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics** (Travaux publics, Gros Œuvre, Maçonnerie, Charpente, Métallerie, ...)
- **Métiers de la relation client** (Métiers du commerce et de la vente - Animation et gestion de l'espace commercial, Prospection-clientèle et valorisation de l'offre commerciale, Métiers de l'accueil)
- **Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique** (Gestion-administration, Logistique, Transport de marchandises)
- **Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment** (Études et économie, Assistant en architecture, Technicien Géomètre-Topographe)
- **Métiers de la beauté et du bien-être** (Coiffure, Esthétique-Cosmétique-Parfumerie)
- **Métiers de la mer** (Électromécanicien de marine, Conduite et gestion d'entreprises maritimes pêche ou commerce ou plaisance)
- **Métiers des industries graphiques et de la communication** (réalisation de produits imprimés et pluri média, Façonnage de produits imprimés)
- **Métiers de l'alimentation** (Boucher-Charcutier-Traiteur, Boulanger-Pâtissier, Poissonnier- Traiteur)
- **Métiers de l'aéronautique** (Avionique, Système, Structure, Aviation générale)
- **Métiers de l'hôtellerie et de la restauration** (Cuisine, Commercialisation et services en restauration)
- **Métiers des transitions numériques et énergétique** (Installateur en chauffage et climatisation, Métiers de l'électricité, Systèmes numériques)
- **Métiers de la maintenance des matériels et des véhicules** (Maintenance auto, Maintenance Moto)
- **Métiers de la Nature-Jardin-Paysage-Forêt** (Aménagements paysagers, Gestion des milieux naturels et de la faune, Forêt)

Certaines filières peuvent faire l'objet de PRÉ-SÉLECTION comme c'est le cas pour le **BAC PRO Sécurité et Bac Pro Aéronautique de Costebelle** où il est obligatoire d'effectuer un mini-stage et de compléter le dossier de pré-inscription vers le mois de MARS afin d'avoir le droit de postuler en fin d'année lors des candidatures. Les élèves seront convoqués pour un entretien et un test d'aptitude sportive.

➤ **Dans le cas de l'apprentissage :**

Même si l'élève a obtenu un patron ou est persuadé d'en avoir un avant le mois de juin il est **absolument nécessaire de faire des demandes de CAP ou Seconde professionnelle EN lycée professionnel en cas de difficultés de dernière minute à trouver un patron ou dans le cas où le contrat serait brisé durant l'été.** Mieux vaut avoir une place dans un lycée que de se retrouver sans aucune affectation. Si l'apprentissage se confirme en septembre, l'élève pourra toujours refuser par la suite son affectation en lycée professionnel.

De plus depuis la rentrée 2020, les lycées professionnels proposent PARFOIS d'effectuer la même formation choisie soit par voie scolaire classique soit par voie d'apprentissage de façon parallèle avec la possibilité d'intervertir selon les années.

3. Lien collège-familles

L'ENT (Espace numérique de travail) NEO a été mis en place. Il est accessible pour les élèves et leurs parents.

L'adresse de cet espace est : moncollege.var.fr

La communication et les informations passeront par cet espace.

Vos enfants ont reçu leurs identifiants Educonnect leur permettant de se connecter à NEO.

Ils disposent d'un espace de stockage, une messagerie ainsi que d'autres applications pédagogiques accessibles depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone connecté à Internet.

Une fois identifiés sur leur espace, ils ont accès à Pronote, PIX, Labomep et d'autres ressources sans nouvelle authentification.

Vous disposez aussi en tant que parents d'un compte sur NEO, vous permettant notamment de recevoir des informations, communiquer avec le collège ou suivre la scolarité de vos enfants via Pronote.

Pour y accéder, vous pouvez utiliser Franceconnect ou des identifiants Educonnect.

IL EST OBLIGATOIRE DE VOUS Y CONNECTER POUR AVOIR LES INFOS CAR SI VOUS N'UTILISEZ QUE CELUI DE VOTRE ENFANT, CE SERA INCOMPLET.

Pour vous informer des réunions, des journées portes ouvertes, des différentes formations des établissements, des mini-stages auxquels les élèves peuvent participer dans l'année ou pour toute autre information concernant l'orientation, les professeurs principaux de troisième mettent aussi à votre disposition **un blog intitulé 3^{ème} 2025-2026**. Il faut donc régulièrement consulter ce blog pour ne pas rater les infos tels que les journées portes ouvertes, les rappels de dates pour les saisies informatiques, les mini-stages, etc...

Attention : au cours du second trimestre les informations tombent en cascade !!

N. B. : - la **Psy-EN, MME SABATIER**, est présente au collège les lundis. Elle reçoit sur rendez-vous (auprès de la Vie Scolaire). Mais il est possible pour les parents de prendre aussi rendez-vous au CIO même pendant les vacances scolaires au 15, avenue Jean Jacques Perron à Hyères. Tél : 04 94 65 34 37.

- site de l'ONISEP : www.onisep.fr

- pour le guide orientation après la 3^{ème} : <https://www.onisep.fr/orientation/le-college/telechargez-le-guide-gratuit-en-classe-de-3-preparer-son-orientation-rentree-2023>

- **Un assistant social** sera présent au collège. Vous pouvez aussi prendre RDV auprès de la vie scolaire.

4. Le séjour de découverte en entreprise.

Du 15 au 19 décembre 2025 pour toutes les 3^o

L'entreprise d'accueil doit être située dans le Var (cas particulier voir avec Madame la Principale)

Temps de travail : 35 h maximum (30 heures maximum pour les moins de 15 ans)

Un compte-rendu de stage oral est ensuite élaboré selon des critères préétablis et présenté sous forme d'oral blanc **le lundi 23/01/2026**. Ce compte-rendu est noté et rentre dans l'EPI Découverte Professionnelle – Parcours Avenir en vue de l'oral du DNB.

5. ASSR 2

Vers février-Mars les élèves passeront l'attestation scolaire de sécurité routière de niveau 2 nécessaire pour l'inscription au code de la route pour le permis auto. Des sites d'entraînement sur internet leur seront communiqués au cours de l'année avant passage de l'épreuve individuellement sur PC au collège. **Pour le passage de l'épreuve des écouleurs filaires pour PC avec prise Jack sont obligatoires (voir fournitures)**.

6. PIX

Passage de la certification PIX en fin d'année de 3^{ème}. Obligatoire pour tous et à renouveler dans 3 ans au lycée puis à nouveau lors des études supérieures. Il faut s'entraîner individuellement pendant toute l'année via NEO, application GAR et cliquer sur PIX.

7. Le brevet blanc.

Il aura lieu au collège les **mardi 03/02/2026 et mercredi 04/02/2026** pour préparer les élèves dans les conditions d'examen et apprécier leurs aptitudes face à ce type d'épreuves (très significatif pour la poursuite d'études en seconde générale et technologique).

8. Le Diplôme National du Brevet.

**PENSER À VÉRIFIER LA VALIDITÉ
DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ**

- Un contrôle continu à partir des moyennes annuelles de toutes les disciplines de 3^{ème} (toutes au même coefficient) qui compte pour 40 % du total final.

- 4 épreuves écrites et une épreuve orale FIN JUIN qui comptent pour 60 % du total final

ÉPREUVES ÉCRITES

- **Français (épreuve de 3 h) Coefficient 2**
 - Un travail sur le texte littéraire (1 h 10 minutes) évaluant la grammaire, les compétences linguistiques et la compréhension.
 - Une dictée (20 minutes)
 - Une rédaction (1 h 30 minutes)

- **Maths (épreuve de 2 h) Coefficient 2**

Évaluation des connaissances du cycle 4 et de la maîtrise des compétences « chercher », « modéliser », « représenter », « raisonner », « calculer » et « communiquer ».

- **Histoire-Géographie-EMC (épreuve de 2 h) Coefficient 2 (1,5 en HG et 0,5 en EMC)**
 - Analyser des documents à l'aide d'une série de questions. (Présenter / Comprendre / Connaître) soit en Histoire soit en Géo
 - Rédiger un développement construit en réponse à une consigne (Connaître / Pratiquer différents langages) et un exercice de repérage (Localiser / Situer / Connaître)
 - Répondre à quelques questions à partir d'un document d'actualité ou d'un débat ou d'un ensemble de documents et réalisation d'un petit texte rédigé pour exprimer son esprit critique.

Les notes d'Histoire-Géo et d'EMC sont séparées lors de la correction.

- **Sciences (épreuve d'1 h) Coefficient 2**

Une épreuve SVT - Techno **ou** physique-chimie - Techno **ou** SVT - physique-chimie. Le tirage au sort de la matière qui ne tombe pas le jour de l'épreuve est connu environ 1 mois avant.

ÉPREUVE ORALE (Coefficient 1) : Évaluation de l'expression orale, maîtrise de la langue, connaissances, compétences sur les sujets présentés : EPI, Parcours/HDA **ORAL PRÉVU le mercredi 03/06/2026**

L'oral consiste à expliciter le projet, les raisons du projet, la clarté de l'exposé, la cohérence de la démarche et l'engagement de l'élève. La réalisation de l'**EPI** aura déjà été évaluée dans le contrôle continu et doit s'inscrire dans un **Parcours**.

Par exemple : l'EPI Découverte professionnelle s'inscrit dans le Parcours Avenir (qui est établi de la 6^{ème} à la Terminale)

Ainsi d'autres EPI effectués au collège peuvent se rattacher au Parcours Avenir ou au Parcours Citoyen (actions dans le cadre des Cadets de la Défense par exemple / actions en tant qu'Éco-délégués / Police-Justice / classe citoyenne / Environnement) ou Parcours Artistique (projet d'art, Histoire de l'Art à travers des expos, etc...) ou bien encore un Parcours Santé .

Épreuve de 15 minutes (5 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien)

- Les élèves ayant suivi un enseignement facultatif (Latin par exemple) bénéficient de l'ajout des points supérieurs à 10 de leur moyenne annuelle dans cette matière.

MENTIONS				
Assez bien	Bien	Très Bien	Très Bien avec félicitations du jury	Les mentions Bien, Très Bien et Très Bien avec félicitations du jury permettent, sous certaines conditions, de bénéficier de bourses au mérite.
12/20	14/20	16/20	18/20	